

# LE MÉTIER D'ENSEIGNANT :

## 10 RECOMMANDATIONS PHARES

1

### Structurer l'entrée dans le métier

Structurer l'entrée dans le métier en articulant formation initiale en Inspé, tutorat et accompagnement professionnel au cours des premières années d'exercice, en lien avec les équipes pédagogiques et l'établissement, et en prévoyant dans chaque établissement un dispositif d'accueil formalisé, un référent identifié et un suivi durant les premières semaines pour les enseignants nouvellement affectés.

2

### Développer un parcours de formation à l'IA

Développer un parcours de formation initiale et continue spécifique à l'IA, intégrant les concepts numériques de base, le fonctionnement de l'IA, ses limites, ses risques, ses biais et les enjeux éthiques, et structuré en modules articulant apports théoriques, pratiques et auto-formation.

3

### Renforcer la formation au travail collectif

Renforcer la formation au travail collectif, en formation initiale et en formation continue, en structurant en Inspé des modules dédiés à la collaboration entre pairs et en intégrant l'évaluation des compétences collaboratives dans les modalités de validation de la formation, au même titre que les compétences disciplinaires et pédagogiques ; et en développant dans le cadre de la formation continue des sessions inter-métiers et partenariales, associant enseignants et acteurs de l'éducation, du médico-social, du social et du monde associatif.

4

### Renforcer la gouvernance participative

Renforcer la gouvernance participative et la visibilité des actions, en formalisant des espaces de pilotage partagé construits collectivement autour d'indicateurs communs, en associant les enseignants à la définition des priorités du projet d'établissement, et en organisant au moins une fois par an un temps de présentation et d'analyse des initiatives pédagogiques et éducatives menées, pouvant associer les partenaires du territoire.

5

### Structurer le dialogue avec les familles

Structurer le dialogue avec les familles en définissant des objectifs, des modalités et des outils clairs de communication s'appuyant sur des règles communes pour en garantir la cohérence et la sécurité, et en organisant des temps réguliers d'information et d'échange sur les priorités éducatives et les initiatives de l'établissement, inscrits dans le projet d'école ou d'établissement.

# LE MÉTIER D'ENSEIGNANT :

## 10 RECOMMANDATIONS PHARES

### 6 Clarifier les finalités de l'évaluation

Clarifier les finalités et séparer les fonctions d'évaluation et d'accompagnement professionnel des enseignants, en les confiant à des acteurs identifiés et distincts, y compris lorsque ces fonctions sont exercées au sein d'un même corps, afin de lever les ambiguïtés persistantes entre évaluation et soutien au développement professionnel.

### 7 Rendre visibles les activités au-delà du face-à-face pédagogique

Rendre visibles et reconnaître institutionnellement l'ensemble des activités enseignantes au-delà du face-à-face pédagogique, en permettant leur notification et leur documentation dans les outils de suivi de parcours professionnels, en les intégrant dans les entretiens professionnels, et en permettant d'assurer des missions complémentaires en décharge horaire, dans le cadre d'une concertation au sein de l'établissement, afin d'éviter la surcharge liée au cumul de responsabilités supplémentaires avec un service d'enseignement à plein temps.

### 8 Encourager le co-enseignement et la co-intervention

Encourager le co-enseignement et la co-intervention en les intégrant dans le service des enseignants volontaires — incluant la collaboration entre enseignants ordinaires et enseignants spécialisés — et en reconnaissant le temps de concertation associé, y compris hors temps de classe, afin de mieux répartir la charge liée à la gestion de la diversité des élèves et à l'inclusion scolaire.

### 9 Intégrer des temps collaboratifs dans le service

Intégrer dans les obligations réglementaires de service des temps collaboratifs réguliers et identifiés, distincts du face-à-face avec les élèves, afin de dégager un temps reconnu pour la concertation, la formation continue et la collaboration professionnelle.

### 10 Mieux prendre en compte les étapes de la carrière

Mieux prendre en compte les différentes étapes de la carrière dans l'organisation du service, en particulier lors de l'entrée dans le métier et en fin de carrière, afin de favoriser le tutorat, la transmission des compétences et les transitions professionnelles.